

Bosch Car Service 2018

Conditions de l'action pour la Belgique & le Luxembourg

« Réservez votre rendez-vous en ligne et tentez de gagner 100€ de réduction »

Contenu :

«Réservez votre rendez-vous en ligne et tentez de gagner 100€ de réduction »	1
1. Généralités	2
2. Participation.....	3
3. Les prix	4
4. Les gagnants	4
5. Données à caractère personnel	6
6. Responsabilité	6
7. Dispositions finales.....	7

Les présentes conditions (ci-après « Conditions de l'action ») s'appliquent à l'action proposée par Robert Bosch S.A., Division Automotive Aftermarket, (ci-après « Bosch Car Service ») « Réservez votre rendez-vous en ligne et tentez de gagner 100€ de réduction »

1. Généralités

1.1 Cette Action se déroule du 05/03/2018 au 30/11/2018. Les inscriptions en vue de la participation sont ouvertes à partir du 12/03/2018 (0:00) jusqu'au 18/11/2018 23h59 inclus.

1.2 L'Action est organisée par Bosch Car Service.

1.3 Il ne sera demandé aux participants aucun frais (en ce compris les frais de communication) liés à l'action.

1.4 Pour tous questions, plaintes et/ou commentaires relatifs à cette action, vous pouvez envoyer un e-mail à info@boschcarservice.be ou un e-mail à info@boschcarservice.lu

1.5 En prenant part au concours, le participant déclare respecter les présentes conditions de l'Action et toutes les conditions qui seront d'application dans le cadre de l'Action.

2. Participation

2.1 Entre le 12/03/2018 et 18/11/2018, toute personne physique confiant prenant rendez-vous avec une voiture enregistrée à son nom dans un centre Bosch Car Service participant, peut prendre part à l'Action.

2.2 Peut participer à l'Action toute personne qui est en possession, au moment de la remise des prix, d'un permis de conduire valide.

2.3 Sont exclus de l'Action: les collaborateurs de Bosch Car Service et les membres de leur famille, les entreprises automobiles Bosch Car Service participantes, ainsi que toute personne qui, de quelque manière que ce soit, est directement ou indirectement impliquée dans l'organisation de cette Action.

2.4 Pour prendre part à l'Action, le participant doit s'inscrire via un formulaire web et compléter correctement et complètement les informations demandées (nom, e-mail, numéro de téléphone, centre Bosch Car Service participant et plaque d'immatriculation) sur la Page de l'action.

2.5 Une seule participation possible par participant et par plaque d'immatriculation. Dans le cas où un participant s'inscrit plusieurs fois ou enregistre plusieurs plaques d'immatriculation, seule la première inscription sera valable.

2.6 Seuls les formulaires web de l'Action correctement et complètement complétés et reçus au plus tard le 18/11/2018 à 23h59 via la Page de l'Action, seront pris en considération dans le cadre de ce concours et seront susceptibles de recevoir un prix.

2.7 En s'inscrivant, les participants acceptent que s'ils gagnent, leurs photos et leurs informations puissent être utilisées dans les médias imprimés, en ligne ainsi que dans les médias propres à Bosch Car Service.

2.8 Aucune correspondance ne sera échangée concernant les résultats de l'Action. Si pour quelque raison que ce soit un litige devait survenir entre un participant et Bosch Car Service, la décision de Bosch Car Service sera contraignante.

3. Les prix

3.1 Le prix se compose d'une somme d'argent d'un montant de 100€. Le vainqueur de ce prix reçoit cette somme en liquide dans le garage Bosch Car Service où le service a été réalisé.

3.2 La cagnotte totale se compose de 80 lots, chacun étant composé de 100€ de réduction.

3.3 Cet argent est attribué au gagnant par le centre Bosch Car Service où le service a été réalisé.

3.4 Cet argent sera versé après que le service ait été effectué – par conséquent ce service doit être effectué par le Bosch Car Service sur le véhicule des participants.

3.5 En cas de refus du prix ou si les conditions d'attribution ne sont pas remplies, le prix ne sera pas attribué. Dans ce cas, Bosch Car Service se réserve le droit de désigner un autre gagnant.

4. Les gagnants

4.1 La désignation des gagnants se fait par une partie tierce indépendante, sur base d'une question subsidiaire. La question subsidiaire est formulée comme une question sur laquelle les gens répondent avec un chiffre. La question subsidiaire est valable pendant un mois. Les périodes du concours sont décrites au paragraphe 4.3. Seules les inscriptions valides seront prises en compte lors de l'évaluation de la réponse à la question subsidiaire. Lors de la sélection du tirage des gagnants, 10 personnes ayant les réponses les plus proches à la question subsidiaire sont désignés comme gagnants, et ce pour chaque période de l'Action.

4.2 Si plus de 1 participant a donné la même réponse à la question subsidiaire ou en cas d'ex aequo, le gagnant sera déterminé par le moment de l'inscription. Celui qui aura le premier donné la bonne réponse sera déclaré vainqueur.

4.3 La désignation des gagnants aura lieu à travers 8 périodes. Pendant ce tirage, on annonce 10 gagnants par période. Les tirages au sort et les périodes sont fixés à l'avance, suivant le schéma ci-dessous ;

-Période 1 : du 12/03/2018 (minuit) au 08/04//2018 (23h59). La désignation des gagnants de la période ci-dessus le 13/04/2018

-Période 2 : du 09/04/2018 (minuit) au 06/05/2018 (23h59). La désignation des gagnants de la période ci-dessus le 11/05/2018

-Période 3 : du 07/05/2018 (minuit) au 10/06/2018 (23h59). La désignation des gagnants de la période ci-dessus le 15/06/2018

-Période 4 : du 11/06/2018 (minuit) au 08/07/2018 (23h59). La désignation des gagnants de la période ci-dessus le 13/07/2018

-Période 5 : du 09/07/2018 (minuit) au 12/08/2018 (23h59). La

désignation des gagnants de la période ci-dessus le 17/08/2018

-Période 6 : du 13/08/2018 (minuit) au 09/09/2018 (23h59). La désignation des gagnants de la période ci-dessus le 14/09/2018

-Période 7 : du 10/09/2018 (minuit) au 14/10/2018 (23h59). La désignation des gagnants de la période ci-dessus le 19/10/2018

-Période 8 : du 15/10/2018 (minuit) au 18/11/2018 (23h59). La désignation des gagnants de la période ci-dessus le 23/11/2018

4.4 La désignation des gagnants se fera 8 fois au cours de la période de cette action (voir point 4.3). Après La désignation des gagnants, le centre Bosch Car Service où le gagnant a effectué son entretien sera immédiatement contacté et vérifiera si le gagnant (identifié par son nom et sa plaque d'immatriculation) a bien effectué un entretien auprès de lui et à quelle date. S'il apparaît que le gagnant n'a pas effectué d'entretien durant la période de l'Action, un nouveau gagnant sera immédiatement tiré au sort.

4.5 Les gagnants seront désignés au plus tard dans cinq jours ouvrables suivant le tirage au sort. La remise du prix se fera en concertation avec le gagnant, le centre Bosch Car Service où l'entretien a été effectué et Bosch Car Service.

4.6 Les gagnants seront personnellement contactés par Bosch Car Service ou par l'un des partenaires organisant l'Action et ce, dans les 5 jours ouvrables après le tirage au sort. Les perdants recevront dans les 5 jours ouvrables, un e-mail les remerciant encore pour leur participation. Le gagnant devra envoyer par courrier/e-mail une copie papier ou numérisée du formulaire d'inscription de sa voiture et de son permis de conduire. Si un gagnant ne semble pas remplir pas les conditions applicables ou ne se manifeste pas dans les 30 jours (ou ce, après un maximum de trois notifications répétées via e-mail et/ou téléphone), son droit à prétendre au prix expire automatiquement et un autre gagnant sera désigné.

5. Données à caractère personnel

5.1 En s'inscrivant à l'Action, les participants fournissent des données personnelles qui sont enregistrées dans une base de données de Bosch Car Service, et auprès du partenaire organisant l'Action. Bosch Car Service et le partenaire organisant l'Action recueillent uniquement les données personnelles nécessaires à la participation à l'Action. Ceux-ci ne transmettront pas ces informations à des tiers sans le consentement préalable de l'intéressé. Le traitement des données à caractère personnel par Bosch Car Service est confidentiel et s'effectue conformément à la Loi sur la protection de la vie privée en ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel. Les informations sont utilisées dans le cadre du présent concours, pour d'autres concours et pour le développement de la communauté Bosch Car Service.

5.2 Le participant est personnellement responsable de l'exactitude et de la complétude des données (personnelles) demandées.

5.3 Chaque participant a le droit de consulter ses données gratuitement. Si vous voulez savoir comment vos données personnelles sont traitées, ou si vous voulez les rectifier, les compléter, les supprimer ou faire opposition à leur utilisation, vous pouvez envoyer un e-mail à : info@boschcarservice.be

6. Responsabilité

6.1 La participation se fait aux propres risques et aux frais du participant. Le participant est personnellement responsable de déclarer des informations correctes et les éventuels frais supplémentaires et/ou dépenses de voyage sont à charge du participant.

6.2 Ni Bosch Car Service, ni la société Bosch Car Service participante, et/ou les préposés engagés par lui ni les tiers ne sont responsables, sauf faute grave ou intentionnelle, des dommages quels qu'ils soient engendrés ou causés par l'Action ou les prix distribués par Bosch Car Service. Ni Bosch Car Service, ni la société Bosch Car Service participante, et/ou les préposés engagés par lui ni les tiers ne sont responsables des dommages quels qu'ils soient, des désagréments, accidents ou tous autres incidents engendrés lors de l'utilisation ou suite à l'utilisation des prix par le gagnant.

6.3 Bosch Car Service décline toute responsabilité dans le cas où un participant est dans l'impossibilité de participer en raison d'un problème lié à une panne de réseau, d'ordinateur, de matériel et/ou de logiciels, quelle qu'en soit la cause.

7. Dispositions finales

Réserve

7.1 Bosch Car Service se réserve le droit, à tout moment, sans fournir de raison, de mettre fin à l'Action de manière unilatérale ou de modifier les conditions de l'Action en cours pour autant que les changements de conditions ne se fassent pas au détriment des participants.

7.2 Bosch Car Service se réserve le droit de disqualifier un participant et/ou d'exclure la participation de toute personne agissant en violation des conditions de l'Action ou s'il existe, dans le chef de Bosch Car Services, des soupçons raisonnables de tels agissements. Il en va de même lorsque le participant fournit des informations inexactes, incomplètes ou trompeuses ou des informations violant la loi ou si le participant agit autrement de façon illégale envers Bosch Car Service ou des tiers. En outre, Bosch Car Service se réserve le droit d'agir en justice contre toute personne qui commet ou tente de commettre une fraude ou un abus.

7.3 Si une ou plusieurs des dispositions des conditions de l'Action devaient être annulées ou supprimées, cela n'affecterait en rien la validité des autres dispositions. En outre, Bosch Car Service adoptera une disposition de remplacement qui, pour autant que possible, s'approche de la nature et de la portée de la disposition déclarée nulle ou éliminée sans être elle-même nulle ou susceptible d'être éliminée.

7.4 Si les présentes conditions de l'Action ne prévoient pas certaines situations et/ou si devaient surgir d'éventuelles difficultés d'interprétation ou d'application, Bosch Car Service se réserve le droit de régler les différends sans dédommagement, de façon indépendante, en toute justice et toute équité.

7.5 Les participants ne peuvent déduire aucun droit d'erreurs de rédaction, d'impression ou d'autre nature.

Législation applicable

7.6 Les litiges avec les participants seront traités en vertu de la loi belge. Si les parties concernées ne parviennent pas à une solution à l'amiable, le litige sera soumis aux tribunaux de Bruxelles.